

GFV AUGUSTA LARMANDIER BERNIER

au capital de 619.990 €

**Siège social : Blancs-Coteaux, 19 Avenue du Général de Gaulle
51130 VERTUS**

Immatriculée au R.C.S. de Chalon en Champagne sous le n° 839 020 401

RAPPORT DE GESTION

**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2022
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre groupement durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels desdits exercices.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ACTIVITE DU GROUPEMENT :

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :
Notre activité est stable, un fermage a été encaissé courant 2021.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre activité n'appelle aucun commentaire particulier.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Aucun commentaire particulier

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION:

- Examen des comptes de résultats:

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 0 euros que nous vous proposons de répartir conformément aux dispositions des statuts.

- Présentation des comptes du bilan:

Pour l'exercice clos, le bilan présente un total de 637.236 euros.

Les actifs immobilisés sont évalués, après amortissements, à 619.990 euros.

Les actifs circulants s'élèvent à 17.246 euros.

Au niveau du passif, l'endettement s'élève à 17.246 euros.

Les capitaux propres du groupement, compte tenu du résultat de l'exercice et avant répartition, s'élèvent à 619.990 euros.

CONVENTIONS

Nous allons également vous présenter le rapport du co-gérant sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce et 25-1 du décret du 1er mars 1985.

CESSION DU 8 AVRIL 2021 ENTRE MESSIEURS LAVENANT, BISCAY et CAMPION

Par acte ssp en date du 8 avril 2021, Monsieur Daniel LAVENANT a cédé les 3 des parts sociales numérotées 61, 62, 63 qu'il possédait dans notre GVF au profit de Monsieur Jean Florent CAMPION (parts n° 61 et 62) au prix de 17.714 et à Gilles BISCAY la part n° 63 au prix de 8.857 € tous deux déjà associés de notre société

En conséquence, il vous appartiendra de décider de la mise à jour des statuts et de donner tous pouvoirs à la gérance afin d'effectuer les formalités postérieures à la cession

CONCLUSION

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la co-gérance quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons en conséquence à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à VERTUS
Le 11 JUIN 2022
LA CO-GERANCE
Pierre LARMANDIER
Sophie LARMANDIER